

**Avis à Manifestation d'intérêt
SERVICES DE CONSULTANTS**

BURKINA FASO

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HALEUITIQUES

SECRETARIAT GENERAL DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

**ACTUALISATION DES PLANS D'AMENAGEMENT DE FORETS CLASSEES, DE L'ETUDE SUR LE
MODE DE COGESTION DES FORETS DANS LE CONTEXTE DE LA REDD+, ET DE L'ELABORATION
DE QUATRE GUIDES POUR LA GESTION DURABLE DES FORETS**

Don FAD : n°5565155000651

Le Gouvernement du Burkina Faso a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du **Projet de Gestion Participative des Forêts classées pour la REDD+ (PGFC/REDD+)** et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer les services de consultants pour l'actualisation des plans d'aménagement de forêts classées, de l'étude sur le mode de cogestion des forêts dans le contexte de la REDD+, et de l'élaboration de quatre guides pour la gestion durable des forêts.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- Tenir une rencontre de cadrage de l'étude avec l'Unité de Coordination du PIF afin de mieux clarifier les TDR et de préciser davantage les attentes.
- Faire une recherche documentaire, notamment sur les études antérieures, les divers rapports d'activités ainsi que tout autre document d'information en rapport avec les objectifs de l'étude ;

Pour l'actualisation des PAG

- Organiser des rencontres d'information / sensibilisation et d'échanges avec les différents acteurs sur le terrain (Administration générale, Collectivités territoriales notamment les communes riveraines, Services techniques, Directions Techniques, GGF/UGGF, Grossistes-transporteurs de bois, éleveurs, populations riveraines, etc.), en abordant les thématiques suivantes : la place, le rôle et les attentes des différents acteurs impliqués dans l'aménagement du massif forestier, la valorisation des PFNL, les paramètres techniques d'exploitation des produits, les besoins de renforcement des capacités, l'organisation et la gestion du massif forestier, le cadre législatif et réglementaire, la commercialisation, la répartition et la gestion des revenus tirés de la forêt, les mesures de protection et de restauration de la forêt, etc ; cela afin de dégager les points positifs à préserver et à renforcer, les contraintes et les insuffisances à corriger, les opportunités à saisir, et de proposer un avant-projet de plan d'aménagement assorti d'un mécanisme clair de mise en œuvre et de suivi-évaluation, de cahiers des charges et des coûts. Ainsi, le consultant devra :
 - Décrire le contexte et les objectifs de l'étude ;
 - Analyser les potentialités et les contraintes actuelles de chaque massif forestier ;
 - Analyser les forces et les faiblesses des plans d'aménagement et de gestion des forêts dans le cadre de la REDD+ ;
 - Décrire le modèle d'aménagement proposé pour chaque massif forestier en prenant en compte la REDD+ ;
 - Décrire le dispositif et les moyens de mise en œuvre (humains, matériels et financiers) ;
 - Proposer une planification d'exécution technique ;
 - Identifier les bénéfices à tirer du massif forestier et les bénéficiaires ;
 - Proposer des mesures de durabilité ;

- Proposer un système de suivi et de contrôle de l'aménagement ;
- Proposer des mesures d'accompagnement pour le succès du modèle d'aménagement proposé en fonction des spécificités de chaque massif forestier.

Pour la cogestion des forêts

- Présenter et analyser les expériences actuelles de cogestion des forêts en dégagant les forces, les contraintes, les faiblesses sur les plans politique, institutionnel, organisationnel et financier, ainsi que les impacts sur le développement local ;
- Identifier les parties prenantes de la cogestion des forêts, leurs préoccupations, intérêts et attentes en rapport avec la stratégie du PGFC/REDD+ ;
- Définir les arrangements institutionnels, organisationnels et financiers pour la cogestion des forêts dans le contexte de la REDD+ ;
- Définir les arrangements pour le partage des tâches, des coûts, des revenus et des bénéfices entre les parties prenantes ;
- Définir les droits, devoirs et responsabilités de chaque partie prenante.

Pour les guides de planification et de gestion

- Présenter le contexte et la justification du guide ;
- Décliner les objectifs du guide ;
- Décrire le cadre juridique et institutionnel ;
- Présenter l'importance de l'intégration de la REDD+ dans les outils de planification locale et de gestion ;
- Définir les acteurs et leurs rôles ;
- Décrire le processus de prise en compte de la REDD+ dans les PCD, PRD, PAG et gestion participative des forêts ;
- Elaborer quatre (O4) guides pour l'intégration de la REDD+ dans les PCD, PRD, PAG et gestion participative.

Le consultant devra ensuite :

- Présenter les résultats à mi-parcours des études à l'Unité de Coordination du Programme PIF pour des observations et suggestions si nécessaire.
- Organiser une rencontre de présentation des rapports et guides provisoires des études à l'Unité de Coordination du Programme, avec un rapport par massif forestier dans le cadre de l'actualisation des plans d'aménagement ;
- Organiser des rencontres de restitution des résultats provisoires des études au niveau communal (Comité de gestion des forêts), et au niveau régional (Comité Technique Régional de Suivi) afin de renforcer la participation et la responsabilisation des acteurs qui s'approprient les documents par la même occasion.
- Rédiger les rapports et guides finaux en intégrant les différentes observations.

Qualifications et expériences du consultant

L'étude sera réalisée par un bureau d'études disposant de solides connaissances et expériences dans les domaines :

- de l'aménagement et de la gestion des forêts et de la faune dans le contexte l'Afrique subsaharienne;
- de la décentralisation, le développement local et le développement durable ;
- des changements climatiques et de la REDD+.

Le consultant devra mettre en place une équipe composée de :

- Chef de mission, un ingénieur forestier (Bac + 5) spécialisé en aménagement forestier dans le contexte de la REDD+, et ayant au moins dix (10) années d'expérience professionnelle confirmée. Une bonne connaissance de la zone d'étude et une expérience dans la réalisation d'études similaires sont un atout.

- un ingénieur forestier (Bac + 5) spécialisé en gestion de la faune et des aires protégées, et ayant au moins dix (10) années d'expériences professionnelles confirmées. Une bonne connaissance de la zone d'étude et une expérience dans la réalisation d'études similaires seraient un atout.
- Un ingénieur de l'élevage (BAC+ 5 ans), ayant au moins dix (10) années d'expériences professionnelles confirmées, et ayant des expériences dans des études similaires.
- un socio- économiste (Bac + 4 ans) ou tout autre qualification requise et ayant au moins dix (10) années d'expériences dans le domaine du développement rural avec des connaissances confirmées dans la gestion des ressources naturelles, dans le genre et dans le foncier.
- Un ingénieur en génie rural (Bac+4ans) ayant au moins dix (10) années d'expériences professionnelles confirmées, et ayant des expériences dans des études similaires.
- Un environnementaliste (BAC+ 5ans), ayant au moins dix (10) années d'expériences professionnelles confirmées, et ayant des expériences dans des études similaires.
- Une équipe d'animateurs / enquêteurs

Durée de l'étude

Le consultant exécutera sa mission dans la zone d'étude et au siège du projet deux étapes :

- Étape 1 : Actualisation des PAG en trois (3) mois.
- Étape 2 : Élaboration du mode de cogestion des forêts des guides pour l'intégration de la REDD+ dans les PCD, PRD, PAG et la gestion participative en deux (2) mois.

Le Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte de six (06) bureaux et la procédure de sélection seront conformes aux « *Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants* » de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008, Révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (termes de référence) à l'adresse ci-dessous et aux jours ouvrables de 08 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.

Programme d'Investissement Forestier sise à Ouaga 2000

14 BP 298 Ouagadougou 14 Burkina Faso

Numéro de téléphone : (226) 25 37 44 56

Email : ibralanko@yahoo.fr

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le **10 avril 2015 à 17 heures TU** avec la mention « **Manifestation d'intérêt relative au recrutement d'un bureau d'études chargé de l'actualisation des plans d'aménagement de forêts classées, de l'étude sur le mode de cogestion des forêts dans le contexte de la REDD+, et de l'élaboration de quatre guides pour la gestion durable des forêts** ». « **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE DE DEPOUILLEMENT** » au Secrétariat du Directeur des Marchés Publics du Ministère l'Environnement et des Ressources Halieutiques 327, avenue du Professeur Joseph KI ZERBO, 2^{ème} étage de l'immeuble dudit Ministère 03 BP 7044 Ouagadougou 03 Burkina Faso Tél : 25-32-40-74/75.